

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

DECRET N°D/2015/121/PRG/SGG

PORTANT ELEVATION A LA DIGNITE DE GRAND CROIX
DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ;

VU La Constitution ;

VU La Loi L/94/002/CTRN du 26 Janvier 1994, modifiant et complétant l'Ordonnance n° 116/PRG/SGG du 22 Septembre 1986 ;

VU L'Ordonnance n°116/PRG/SGG du 22 Septembre 1986, portant création de l'Ordre National du Mérite ;

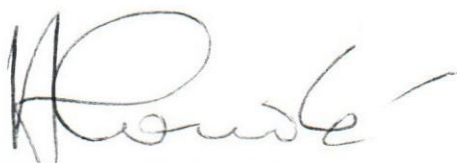
VU Le Décret D/2015/041/PRG/SGG du 18 Mars 2015, portant nomination du Grand Chancelier de l'Ordre National du Mérite.

DECRETE

ARTICLE 1^{ER} / La DIGNITE DE GRAND CROIX DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE est décernée à **Son Excellence Monsieur TEODORO OBIANG NGUEMA MBASOGO**, Président de la République de la Guinée Equatoriale pour sa contribution de qualité au renforcement des relations d'Amitié et fraternelle entre nos deux pays : la République de Guinée et la République de Guinée Equatoriale.

ARTICLE 2/ Le présent décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 18 JUIN 2015



Professeur Alpha CONDE
Grand Maître des Ordres Nationaux